

1^{ER} NOVEMBRE 2023

**AU
CENTRE-
DU-QUÉBEC**

**CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ**

RAPPORT DE CONSULTATION

NOVEMBRE 2023



TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations.....	3
Sommaire.....	4
1. Mise en contexte.....	6
2. Activités préparatoires.....	7
3. Déroulement de la journée.....	8
4. Atelier 1 : les initiatives régionales.....	10
5. Atelier 2 : les demandes au gouvernement.....	28
6. Atelier 3 : les résolutions d'engagement.....	32
7. Questionnaire de rétroaction auprès des participants.....	35
8. Conclusion.....	35

Annexe A – Liste des organisations présentes

Annexe B – Guide de participation

Annexe C – Présentation visuelle

Annexe D – Photos de la journée

LISTE DES ABRÉVIATIONS



AMCE	Autre mesure de conservation efficace par zone
AFBF	Agence forestière des Bois-Francs
CRE	Conseil régional de l'environnement
CRECQ	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
EEE	Espèces exotiques envahissantes
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHH	Milieu humide et hydrique
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PAD	Plan d'agriculture durable
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCAN	Plan de conservation de l'aire naturelle
PDE	Plan directeur de l'eau
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
UPA	Union des producteurs agricoles
TCR	Table de concertation du fleuve Saint-Laurent
ZIP	Zone d'intervention prioritaire



NDAKINA

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec tient d'abord à souligner que les terres sur lesquels la présente consultation s'est tenue font partie d'un territoire ancestral, le Ndakina, qui est utilisé et occupé depuis des temps immémoriaux par la Nation W8banaki (Abénakis). Nous honorons, respectons et reconnaissons cette Nation qui n'a jamais cédé ses droits sur les terres et les eaux sur lesquelles nous nous sommes réunis et que les présentes initiatives portent ou porteront.

SOMMAIRE



Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) est fier de présenter son rapport entourant la démarche de consultation sur la biodiversité au Centre-du-Québec. Encore une fois, les acteurs de notre région se sont mobilisés en grand nombre pour effectuer un travail collaboratif visant à identifier des initiatives régionales de conservation et participer ainsi à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec.

La consultation régionale sur la biodiversité au Centre-du-Québec, c'est :

- **56 organisations concertées** lors de la journée de consultation du 1er novembre 2023 ;
- **56 initiatives régionales** regroupées en 22 catégories ;
- **65 demandes** auprès du gouvernement québécois ;
- **46 propositions d'engagements** que les organisations seront appelées à adopter par résolution dans les semaines à venir.

Voici les grands constats qui ont émergé des discussions entre les 56 organisations du Centre-du-Québec présentes le 1er novembre 2023 :

- Il faut **appliquer et mettre en œuvre ce qui existe déjà**, au niveau de la réglementation, des normes en vigueur, des documents de planification et des plans d'action adoptés. Concrétiser ces éléments viendrait aider grandement la préservation de la biodiversité et la conservation des milieux naturels.
- Les **procédures administratives doivent être assouplies** afin que des actions de conservation puissent être réalisées plus facilement, permettant ainsi de conserver davantage de milieux et plus rapidement.
- Les acteurs de la région veulent un meilleur **accompagnement** afin d'être guidés dans les procédures administratives et faciliter la collaboration et la réalisation d'actions de conservation.
- Un **appui à la réalisation des actions de conservation d'initiatives privées et volontaires** est également souhaité.

« De savoir qu'en région, la concertation est là avec les partenaires, que les gens sont informés et qu'il y a une volonté réelle de conserver nos milieux naturels...
Je pense qu'on est sur la bonne voie. »

– Karine Labelle, Nature Avenir

MOT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC



Le Centre-du-Québec démontre depuis les dix dernières années un dynamisme régional soutenant la mise en œuvre d'actions innovantes et concertées, en passant par la protection légale de terrains privés, l'utilisation durable de nos milieux forestiers et agricoles ainsi que la restauration de lieux dégradés.

Bien que ces actions ne soient pas comptabilisées au registre des aires protégées, nous sommes à même de constater les efforts grandissants et ceux à venir par l'entremise des nombreux documents de planification régionale adoptés par les acteurs de notre territoire : plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHH) des MRC; plans de conservation des municipalités; plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF); plans directeurs de l'eau (PDE) des Organismes de bassin versant (OBV); plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) des Tables de concertation régionale (TCR); plan de conservation des milieux naturels du CRECQ; et plan de conservation de l'aire naturelle (PCAN) de Nature-Avenir.

De plus, la collaboration des acteurs selon une approche collective est à souligner. Les organismes régionaux mettent en place des mécanismes pour travailler ensemble et identifier les forces de chacun. Une vraie synergie se développe. Par exemple, les OBV, le CRECQ ainsi que l'Union des producteurs agricoles (UPA) travaillent à concrétiser la restauration des milieux naturels agricoles en accompagnant les producteurs et productrices intéressés.

Il faut aussi souligner l'accompagnement offert par tous les organismes de la région aux instances municipales, aux entreprises et aux propriétaires. Ces organismes possèdent les connaissances, l'expertise et la volonté d'accompagner les acteurs centricois afin de faciliter les actions en conservation et susciter l'action en ce sens.

Ces démarches se réalisent souvent par la volonté des acteurs et un financement souvent non récurrent. Considérant que ces démarches ont des résultats concrets, nous souhaitons poursuivre la mobilisation collective pour pérenniser nos actions. Pour ce faire, la région a besoin de financement pour soutenir les actions, mais aussi pour maintenir la gouvernance du partenariat, et ce, de façon récurrente.

Andréanne Blais

Directrice générale (CRECQ)

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

– Antoine de Saint-Exupéry

MISE EN CONTEXTE



Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP-15, le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration du Plan Nature 2030, qui proposera des actions en matière de conservation des milieux naturels, d'utilisation durable et d'intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

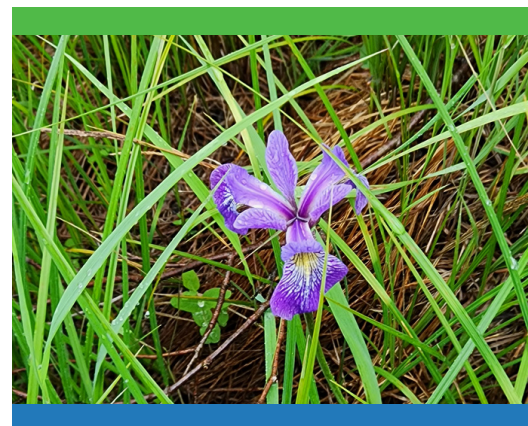
Parallèlement, le gouvernement a lancé un chantier de consultation à l'échelle provinciale en donnant comme mandat aux 17 CRE du Québec de mobiliser les acteurs locaux et réaliser des ateliers participatifs dans leur région afin d'identifier les contributions potentielles des régions du Québec à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

Plus concrètement, le gouvernement souhaite la tenue de consultations régionales dont les résultats lui permettront d'alimenter le Plan Nature 2030 et de distribuer les sommes prévues. De plus, il souhaite que des résolutions soient signées par les différents acteurs affirmant leur engagement à travailler à l'atteinte des cibles de la COP-15.

C'est dans ce contexte que le CRECQ a organisé une journée de consultation, le 1er novembre 2023, de 9 h à 16 h à l'Auberge Godefroy située à Bécancour, qui a réuni 75 personnes représentant 56 organisations œuvrant au Centre-du-Québec dans divers domaines : municipal, agricole, forestier, environnemental, éducatif, de la santé, etc. (*voir la liste des organisations présentes à l'annexe A*).

La journée de consultation s'est orientée autour de **deux principaux objectifs** :

- Identifier des initiatives qui pourraient être mises en place dans la région du Centre-du-Québec avec les sommes prévues par le gouvernement afin d'atteindre les cibles du Plan nature 2030.
- Discuter d'un texte de résolution qui permettra d'affirmer l'engagement du Centre-du-Québec dans l'atteinte des cibles de la COP-15 et du Plan nature.



Le présent rapport, qui sera transmis au gouvernement du Québec, a pour but de présenter les résultats de la journée de consultation du 1er novembre, mais également de faire le lien avec les cibles du Plan nature 2030. Les différentes sections du rapport présentent les activités préparatoires à la journée de consultation du 1er novembre et le déroulement de cette journée, pour ensuite détailler les trois ateliers qui ont structuré la journée et les résultats qui en ont émergé. La conclusion fait état des grands constats qui ont pu être dégagés des résultats de cette consultation régionale.

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES



Les invitations à la journée de consultation ont été transmises une première fois le 12 septembre 2023 à plus de 85 organisations du Centre-du-Québec, avec des relances courriel les 19 septembre et le 3 octobre, ainsi que des appels personnalisés aux organismes non inscrits à la mi-octobre.

Un court documentaire, [Le Centre-du-Québec mobilisé pour la biodiversité](#), réalisé par le CRECQ afin de présenter le portrait de la biodiversité régionale vue par différentes organisations concernées par la question, a été transmis aux participants inscrits le 11 octobre. Cette vidéo a aussi permis de mettre en évidence les enjeux relatifs à la biodiversité et certaines actions entreprises jusqu'à maintenant. Le CRECQ souhaitait, par cette vidéo, inspirer les participants et dresser un portrait sommaire des connaissances relatives aux enjeux.

De plus, cinq rencontres d'information préparatoires ont eu lieu les 21, 25 et 26 septembre ainsi que les 12 et 13 octobre afin d'expliquer les objectifs de la journée de consultation et les délais pour l'adoption et la transmission des résolutions. L'objectif de ces séances visait à inviter les participants à consulter, préalablement à la consultation, les membres de leur organisation afin d'arriver préparés à la consultation du 1er novembre. La rencontre a également été enregistrée et transmise par courriel aux partenaires les 18 et 25 octobre, ainsi qu'un guide du participant (voir à l'annexe B).

Une présentation de la démarche de consultation a aussi été faite à la table des MRC par le président du CRECQ, le 15 septembre afin d'informer les élu.es qu'une résolution leur sera proposée en aval de la consultation.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE



La journée a commencé par les mots de bienvenue, notamment une vidéo du ministre l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), M. Benoit Charette, pour remercier les participants de participer à la démarche de consultation sur le Plan nature 2030.

Une mise en contexte du Plan Nature 2030 et de la démarche de consultation à l'échelle nationale a ensuite été présentée, suivie des objectifs et du déroulement de la journée (*voir la présentation visuelle à l'annexe C*).

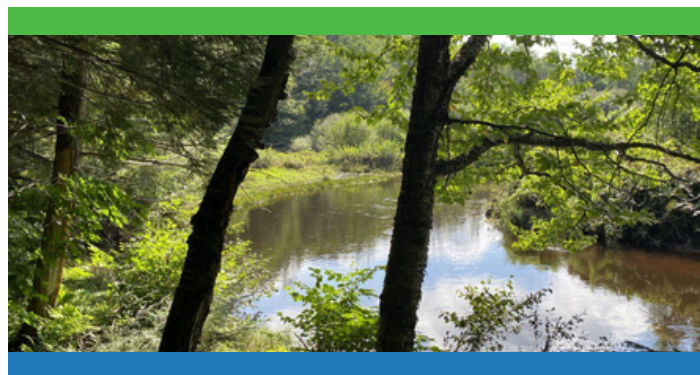
À trois moments durant la journée, des extraits du court documentaire ont été projetés afin d'introduire les enjeux régionaux liés à la biodiversité; les actions et les perspectives d'avenir dans le Centre-du-Québec.

En guise d'activité brise-glace avant de commencer les ateliers, les personnes présentes ont été invitées à répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le pourcentage (%) d'aires protégées actuel dans le Centre-du-Québec?



Plusieurs personnes ont répondu entre 5 % et 20 %, alors qu'en réalité, seulement 2,05 % du territoire de la région se trouve en aires protégées. Cependant, cela exclut tous les espaces naturels non désignés comme une aire protégée (parcs régionaux et locaux, terrains appartenant à un organisme de conservation et milieux naturels protégés par règlements municipaux).



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE



Quel pourcentage (%) de protection souhaitez-vous voir se concrétiser dans le Centre-du-Québec?



Une bonne partie des personnes présentes souhaitent qu'entre 30 % et 40 % du territoire de la région soit conservé, soit un peu plus que la cible gouvernementale. Un peu plus du tiers aimeraient par ailleurs qu'il soit conservé à plus de 40 %.

Trois ateliers ont structuré la journée afin de stimuler les échanges entre les organisations présentes et faire travailler l'intelligence collective sur ces trois thèmes précis :

- Les INITIATIVES régionales
- Les DEMANDES que le Centre-du-Québec souhaite adresser au gouvernement du Québec
- Les RÉOLUTIONS D'ENGAGEMENT des organisations Centre-du-Québec dans l'atteinte des cibles du Plan nature 2030

Les prochaines pages présentent le déroulement et les résultats qu'a permis d'obtenir chacun de ces ateliers.



« On a un grand intérêt à écouter ce que les aînés ont fait jusqu'ici. On parle de 30 %, notre territoire est tellement grand, je pense qu'on est capable de faire plus que ça. »

– Cathy Duguay, Conseil des Abénakis d'Odanak

ATELIER 1 : LES INITIATIVES RÉGIONALES



Objectif de l'atelier :

Identifier des initiatives au niveau régional pour la préservation de la biodiversité et la conservation des milieux naturels.

En groupe de 8 à 10 personnes réparties à des tables multisectorielles dans un premier temps, les participants ont d'abord eu à réfléchir à des initiatives qui pourraient être mises en place dans le Centre-du-Québec. À l'aide de fiches d'initiatives mises à leur disposition (voir l'annexe C), les tables devaient, pour chacune des initiatives qu'elles identifiaient, décrire brièvement celle-ci, indiquer des porteurs et des partenaires potentiels, ainsi que les besoins (financiers, matériels, etc.) nécessaires à la mise en œuvre.

Cette première partie d'atelier s'est réalisée en trois rondes de discussions, les tables devant bonifier les fiches remplies par les tables voisines à chaque nouvelle ronde de discussion.

Les axes et les cibles du Plan Nature 2030 étaient également mis à disposition des tables multisectorielles pour alimenter leur réflexion.

Les prochaines pages présentent la liste des 56 initiatives régionales identifiées, ainsi que les résultats de l'exercice de priorisation, suivis des constats généraux qui peuvent être dégagés de ce premier atelier.

INITIATIVES RÉGIONALES IDENTIFIÉES

Un total de **56 initiatives**, présentées dans le tableau 1, ont ainsi été identifiées par les tables de discussion. À la suite de cette première portion de l'atelier, les initiatives identifiées ont été regroupées en **22 catégories distinctes**. Parmi ces 22 catégories d'initiatives, voici les quatre catégories qui regroupent le plus grand nombre d'initiatives régionales :

- **8. Planification territoriale** (PRMHH, schéma d'aménagement, etc.) : 6 initiatives
- **12. Mettre en valeur la biodiversité dans les aménagements** : 5 initiatives
- **6. Sensibiliser, éduquer, informer la population** : 5 initiatives

Le tableau 1 présente l'ensemble des initiatives régionales identifiées à l'atelier 1, regroupées par catégories, ainsi que les besoins qui ont été notés pour soutenir la réalisation de certaines de ces initiatives. De plus, aux fins d'analyse pour le présent rapport, la dernière colonne du tableau indique les cibles du Plan Nature 2030 auxquelles peut être liée chacune des initiatives.

TABLEAU 1



1 – Fonds généraux pour projets (4 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
1.1. Fonds de gestion pour projet	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement les entreprises, les propriétaires et autres organismes, avec un accompagnement. 	Financement et connaissances	Cibles 10 et 12
1.2. Création d'un fonds environnement	<ul style="list-style-type: none"> Participation financière volontaire ou obligatoire (redevance) des entreprises locales à la concertation et la restauration des milieux naturels. 		Cible 10
1.3. Promotion des dons volontaires	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser et encourager les dons privés et provenant des particuliers auprès des organismes de conservation. 		Cible 12
1.4. Pérennisation du financement des projets régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser les actions grâce à un financement statutaire pour les projets régionaux. 	Financement récurrent	Cible 9
2 – Fonds spécifiques (2 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
2.1. Aide financière aux plantations écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Financer l'entretien des feuillus (protection, plantation); Prévoir un financement permettant l'implantation d'une biodiversité complète lors des plantations; Aide financière aux propriétaires privés. 	Financement	Cible 9
2.2. Création d'un poste permanent à l'aménagement durable, connectivité et biodiversité chez les conseillers forestiers accrédités	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les propriétaires dans les différents programmes offerts par les différents groupes régionaux; Gestion des ressources; Fournir de l'information ciblée et accompagner les propriétaires dans leurs d'aménagements. 	Données de caractérisation des milieux et financement du poste	Cibles 7, 8 et 13

TABLEAU 1 (SUITE)

3 – Écofiscalité (2 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
3.1. Développer des initiatives d'écofiscalité en lien avec les propriétaires privés	<ul style="list-style-type: none"> Dédommager les pertes financières et de jouissance de la propriété en lien avec la protection de l'environnement; Collaboration à la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité. 	Financement (nouveau pacte fiscal)	Aucune cible
3.2. Plan des actifs nature	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la valeur monétaire des milieux naturels dans le plan des actifs municipaux; Aider les municipalités à gérer leurs actifs; Intégrer une valeur qualitative aux milieux naturels. 	Financement et données (notamment la valeur des services écosystémiques)	Aucune cible
4 – Bandes riveraines (3 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
4.1. Renaturalisation de cours d'eau à l'échelle des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer les fonctions écologiques et la dynamique hydrogéologique des cours d'eau. 	Financement, expertise et ressources dédiées; Milieu mobilisé et démarche intégrée.	Cible 2
4.2. Collectivisation des bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier et centraliser l'implantation et l'entretien des bandes riveraines élargies en milieux urbains, agricoles et forestiers. 	Accompagnement, simplification des procédures, sensibilisation, financement.	Cibles 1, 6 et 7
4.3. Bandes riveraines et corridor de liberté	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et considérer l'importance des bandes riveraines et des corridors de liberté; Éviter de dégrader des habitats; Avoir une personne-ressource pour accompagner les organismes. 		Cibles 1, 3, 6 et 7

TABLEAU 1 (SUITE)

5 – Partage du savoir collectif (2 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
5.1. Partage du savoir-faire et de la culture autochtone	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives associées aux PFNL et aux espèces importantes pour les peuples autochtones; Favoriser le jumelage. 		Cibles 13 et 14
5.2. Sciences citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> Développer une grande base de données simple et accessible sur l'occurrence des espèces; Utiliser le savoir collectif dans les processus et les projets; Fournir des outils aux citoyens; Favoriser les initiatives citoyennes, le transfert de connaissances et le savoir autochtone. 		Cible 13

6 – Éduquer, sensibiliser et informer (5 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
6.1. Poursuivre les efforts de sensibilisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les bons coups par secteurs et transversaux; Accompagnement aux changements; Expliquer et démystifier les milieux humides, leurs rôles, les avantages de les protéger et les conséquences de leur destruction. 		Cible 13
6.2. Favoriser l'acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'acceptabilité sociale des mesures de conservation et des éléments environnementaux (par exemple, l'augmentation de la densité urbaine). 		Cible 9
6.3. Sensibiliser et aider à la conservation volontaire	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les municipalités dans la protection des lots privés; Soutenir les municipalités dans la sensibilisation de la population; Aider financièrement les propriétaires pour la conservation légale de leurs lots. 		Cibles 9 et 13

TABLEAU 1 (SUITE)

6 – Éduquer, sensibiliser et informer (5 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
6.4. Colloque des propriétaires de milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations; Développer un sentiment de fierté d'avoir sur son terrain un milieu naturel et le valoriser. 		Cible 13
6.5. Campagne de communications auprès des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les citoyens et les aider à comprendre l'importance de la biodiversité. 	Financiers	Cible 13
7 – Espèces exotiques envahissantes (EEE) (4 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
7.1. Détecter et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Freiner la propagation des EEE; Étudier les EEE, leur répartition, la vitesse de propagation, leur évolution (inventaires, cartographie, etc.); Identifier un acteur régional responsable des EEE; Augmenter le financement pour développer des méthodes d'éducation et de gestion des EEE. 		Cibles 2, 5 et 11
7.2. Sensibiliser et étudier (recherches) les espèces envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner et éduquer tous les acteurs (centres jardins, jeunes, citoyens, etc.); Installer des stations de lavage subventionnées par le gouvernement; Faire de la recherche et du transfert de connaissances, réaliser des études d'impact. 	Financier pour main-d'œuvre et mesures de contrôle; Réglementation sur la vente de plantes envahissantes.	Cibles 11 et 13
7.3. Table régionale pour la détection et le contrôle des EEE	<ul style="list-style-type: none"> Partager des connaissances et de l'expertise en lien avec les EEE; Offrir de la formation concernant les méthodes de contrôle et de détection; Déterminer les milieux d'intérêt à protéger et prévenir les EEE dans ces milieux (agricole, fluvial, milieu humide et forestier). 		Cibles 5 et 13

TABLEAU 1 (SUITE)



7 – Espèces exotiques envahissantes (EEE) (4 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
7.4. Interdiction et limitation de la production et de la vente des EEE	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les nouvelles colonies d'EEE floristiques en réglementant la vente, la plantation et la production; • Mettre en valeur la plantation des espèces indigènes et traditionnelles dans les aménagements; • Inspecter et noter la présence d'EEE au moment de délivrer les permis ou les attestations et exiger des mesures pour leur retrait. 	Données (EEE vendues) et exemples de bonnes pratiques	Cibles 3 et 5
8 – Planification territoriale (PRMHH, schéma d'aménagement, etc.) (6 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
8.1. Planification territoriale pour la conservation des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité multisectoriel; • Identifier les secteurs propices à la conservation (volontaire ou légale); • Mettre en action et mobiliser les acteurs du territoire. 	Fonds régional; Documents juridiques concertés; Approche concertée; Cartographie des milieux d'intérêt.	Cible 1
8.2. Plan d'aménagement forestier bonifié pour la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la biodiversité dans les plans d'aménagement forestiers (propriétaires privés); • Favoriser la biodiversité dans les essences pour diminuer et contrer les impacts des EEE et des maladies (ex. : la norme Prime-Vert sur les aménagements); • Suivi participatif des propriétaires; • Règle municipale et norme de protection pour limiter la coupe, avec restauration faunique et floristique; • Inclure un plan d'aménagement pour le petit gibier (PAFF) (ex. : 30 % d'autres espèces dans les érablières). 	Mesures facilitantes et de compensation financière pour les éléments à protéger; Ressources financières et humaines.	Cibles 7 et 8

TABLEAU 1 (SUITE)

8 – Planification territoriale (PRMHH, schéma d’aménagement, etc.) (6 initiatives)			
Nom de l’initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
8.3. Se doter d’outils pour garantir/assurer la mise en œuvre des PRMHH	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi plus serré des objectifs (ex. : compte-rendu annuel); • Obtention de ressources financières pour la mise en œuvre; • Augmenter la participation de la recherche (niveau collégial). 	<p>Ressources financières et humaines pour l’application (minimum deux ressources par MRC);</p> <p>Rassembler et colliger les données du territoire;</p> <p>Sensibilisation/ éducation des citoyens sur la conservation volontaire et les MHH.</p>	Cibles 1 à 5 (axe 1) et 9
8.4. Reconnaître et mettre en application	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimer le règlement d’abattage des MRC afin d’assurer la conservation dans les corridors de connectivité; • Identifier les freins au rétablissement de la connectivité dans les régions (conflits d’usage et protection du territoire agricole); • Protéger les espaces naturels et les efforts de reboisement qui se trouvent à moins de 50 m des grandes rivières (espace de liberté). 		Aucune cible
8.5. Favoriser la mise en œuvre du plan d’action régional du plan d’agriculture durable (PAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d’actions et d’interventions permettant d’atteindre les cibles du PAD, en lien avec les 5 objectifs du PAD. 	<p>Concertation;</p> <p>Ressources (conseillers pour bienaccompagner).</p>	Cible 6
8.6. Diminuer l’étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Développer en hauteur plutôt qu’en superficie, avec des infrastructures vertes (toit vert, mur végétalisé) et matériaux écologiques (bois). 	<p>Hausser la densité dans les milieux urbains</p>	Aucune cible

TABLEAU 1 (SUITE)

9 – Données (acquisition, collecte, base de données, etc.) (3 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
9.1. Bonifier l'offre et faciliter l'accès aux données géomatiques en lien avec les enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Que l'ensemble des données des organisations soient accessibles, au même endroit, pour l'ensemble des organisations (relevés d'espèces, travaux forestiers, etc.); • Un outil de cartographie qui possède les couches importantes pour l'environnement (milieux humides, corridors fauniques, habitats d'espèces vulnérables) et qui soit facile d'accès pour les citoyens. 		Cible 13
9.2. Acquisition des données du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître la région du Centre-du-Québec au niveau de la biodiversité, mais aussi social; • Centraliser les données fauniques, floristiques et cartographiques; • Mise à jour des cadastres (informations du territoire); • Amélioration de la cartographie des milieux humides; • Sensibiliser/éduquer la population. 		Cible 13
9.3. Réseau biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau de partage de données sur la biodiversité pour le Centre-du-Québec (études, rapports, inventaires et ressources), base de données universelle et transmission de l'information; • Déclaration obligatoire des EEE à un organisme, avec un service de contrôle et d'évaluation. 		Cible 13
10 – Protection et statuts des aires protégées (4 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
10.1. Localiser et identifier les zones déjà protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les milieux d'intérêt non touchés, qui répondent aux critères de protection; • Officialiser le cadre de protection. 		Cible 3

TABLEAU 1 (SUITE)

10 – Protection et statuts des aires protégées (4 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
10.2. Favoriser les processus de désignation d'aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> Alléger les étapes administratives face aux registres des aires protégées; Favoriser un allègement réglementaire; Ajouter un critère légal aux AMCE (pour la transcendance dans le temps). 		Cible 3
10.3. Simplifier le statut d'aires protégées et autres terrains protégés	<ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser et reconnaître les aires conservées autres que les aires protégées; Reconnaître l'utilisation durable du territoire (PAF bonifié). 	Ressources financières; Fonds privé (grandes compagnies).	Cible 3
10.4. Soutenir les projets de protection	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre d'aires protégées et autres milieux de conservation ; 	Ressources financières; Fonds privé.	Cible 3
11 – Accès à la nature (3 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
11.1. Création des lieux de connexion en nature afin d'accroître l'accès public aux milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les propriétaires vers des projets de transition économique durable; Partenariat avec des organismes en santé mentale; Volet éducatif; Partenariat avec les comités autochtones; Création de sentiers, refuges, retraites et ressourcement en nature. 		Aucune cible
11.2. Parc national au Centre-du-Québec/Parcs régionaux/Accès aux milieux protégés	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'accessibilité à la nature; Augmenter les superficies protégées avec différents habitats; Développer des projets d'aménagements en milieu protégés afin de les mettre en valeur; Développer un réseau (véhicule de communication/promotion). 	Accompagner les propriétaires d'aires protégées; Reconnaître les aires protégées privées dans le 30 %.	Cible 3

TABLEAU 1 (SUITE)

11 – Accès à la nature (3 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
11.3. Conservation au lac Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> Conservation des milieux naturels de la défense nationale et autres espaces pour créer une aire protégée en bordure du lac Saint-Pierre, de la rivière Nicolet à la rivière Saint-François; Rendre des secteurs accessibles à la population. 	Financement; Collaboration du gouvernement fédéral.	Cible 3
12 – Mise en valeur la biodiversité dans les aménagements (5 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
12.1. Imposer l'inclusion de la biodiversité dans l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> En milieu urbain, augmenter les espaces verts et boisés, s'assurer d'un couvert végétal minimal et augmenter la connectivité des milieux naturels; Lutter contre les îlots de chaleur en accord avec les populations vulnérables. 	Mesures d'écofiscalité; Uniformisation des normes d'abattage; Prise de données et accès aux données géomatiques.	Cibles 2 et 3
12.2. Revaloriser les espaces oubliés et non valorisés	<ul style="list-style-type: none"> Création de jardins communautaires, jachères fleuries, forêts nourricières; Favoriser le retour de la biodiversité (ex. : le monarque grâce à l'asclépiade, l'abeille, etc.) 	Ressources humaines, matérielles, financières; Collaboration des acteurs.	Aucune cible
12.3. Mettre en valeur les secteurs à haut potentiel de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les bassins de rétention; Adapter les pratiques d'entretien des espaces dans les municipalités : bordure des routes, parcs, abords des bassins de rétention, etc. 	Ressources financières, équipements municipaux et expertise.	Cible 2

TABLEAU 1 (SUITE)

12 – Mise en valeur la biodiversité dans les aménagements (5 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
12.4. Encadrement réglementaire des nouveaux développements	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer aux schémas d'aménagement des normes de conservation par développement et par terrain; Servitude de conservation en fond de lot (ex. : bande de 5–10 m boisée entre chaque terrain, municipalités propriétaires des bandes riveraines). 		Aucune cible
12.5. Fleurissons nos villes (plantes indigènes)	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la diversité et la superficie des fleurs (ex. : sous les emprises électriques, toits verts, abords des routes); Réaliser des études sur les espèces d'insectes bénéfiques; Éliminer la réglementation obligeant de tondre les pelouses; Faire de la sensibilisation et de l'éducation sur les fleurs. 	Modifications réglementaires et surveillance	Cibles 2 et 4
13 – Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) (2 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
13.1. Organiser l'accompagnement financier et technique (secteurs agricole et forestier) avec les propriétaires privés	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des milieux d'intérêt sur les propriétés; Reconnaissance des actions pour la protection de l'environnement (services écologiques); Concertation entre les différents acteurs pour ne pas surcharger les propriétaires; Pas de coût, pas d'interdiction qui s'en suit pour les propriétaires; Développer des outils destinés aux organisations pouvant accompagner les propriétaires. Valoriser la conservation volontaire 		Cible 6

TABLEAU 1 (SUITE)

13 – Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) (2 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
13.2. Accompagner la transition économique vers un mode de production / exploitation durable et protéger la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure le développement durable dans la formation des nouveaux/futurs exploitants; • Développer un secteur économique tourné vers la biodiversité. 		Cible 6
14 – Réglementation (3 initiatives)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
14.1. Allègement des règlements	<ul style="list-style-type: none"> • Faire confiance aux professionnels; • Faciliter l'implantation de projets de conservation; • Diminuer les délais d'implantation des projets/initiatives. 		Cible 9
14.2. Interdire l'utilisation de pesticides pour les gazons et l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des alternatives; • Contamination réduite des eaux; • Préserver la biodiversité; • Diminuer les risques pour la santé; • Autoriser les jardins en façade au niveau national (biodiversité, alimentation durable, favoriser l'autonomie des familles). 	<p>Accepter de s'attaquer au problème;</p> <p>Interdire la vente et la circulation de certains produits.</p>	Cible 9
14.3. Veille sur les produits pesticides nocifs pour les pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de connaissances de la recherche vers les propriétaires/groupes conseils; • Assurer une agriculture durable. 		Cible 9

TABLEAU 1 (SUITE)

15 – Mise en valeur des produits issus de la biodiversité (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
15.1. Mise en valeur des produits issus de la biodiversité, produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> S'approprier le territoire et surtout ses ressources et connaître notre biodiversité (ex. : zone de culture de plantes indigènes qui pourra être exploitée par une personne/organisme pour la mise en valeur/mise en marché); Glanage : éviter le gaspillage alimentaire, accès à la saine alimentation. 		Cible 13
16 – Bonnes pratiques en agriculture (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
16.1. Réguler l'agriculture dans la plaine inondable et les espaces de liberté des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Transfert vers des cultures compatibles avec la biodiversité; Conversion en terres protégées de certains secteurs; Accessibilité aux citoyens. 		Cible 6
17 – Espace de liberté des cours d'eau (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
17.1. Le cours d'eau au naturel	<ul style="list-style-type: none"> Étude du cours d'eau; Prévoir ses impacts; Renaturaliser; Établir les espaces de liberté; Réglementer. 		Cible 2

TABLEAU 1 (SUITE)

18 – Maillage de la biodiversité et du milieu culturel (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
18.1. Créer des maillages avec le milieu culturel	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la biodiversité à travers l'art et la culture; Plusieurs artistes et lieux culturels ont l'environnement dans leur démarche artistique ou leur mission au Centre-du-Québec. 		Cible 13
19 – Sylviculture adaptée aux changements climatiques (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
19.1. Sylviculture d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Adopter les méthodes sylvicoles pour aider les peuplements forestiers vis-à-vis les changements climatiques. 		Cible 7
20 – Collaboration interorganismes (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
20.1. Favoriser la collaboration inter-organismes pour promouvoir une meilleure connaissance des enjeux, sensibiliser et éduquer sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Éducation/sensibilisation/information en lien avec la biodiversité et sa préservation; Responsabilisation de la collectivité; « On protège ce qu'on aime, on aime ce qu'on connaît ». 	Ressources financières	Cible 13

TABLEAU 1 (SUITE)

21 – Soutenir le bureau environnement des Premières Nations (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
21.1. Soutenir la structure du bureau environnement Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> Assurer que chaque Première Nation a un minimum de personnel et de structure pour répondre aux enjeux sur leur territoire ancestral (hors réserve); Accroître l'accès au territoire. 		Cible 14

22 – Restauration des habitats (1 initiative)			
Nom de l'initiative	Description	Besoins	Lien avec les cibles du Plan Nature 2030
21.1. Identifier et structurer les besoins en restauration des habitats	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et prioriser les secteurs à restaurer; Plusieurs habitats dégradés ont besoin de travaux de restauration importants; Augmenter la superficie conservée et les habitats pour la faune. 		Cible 2

PRIORISATION DES INITIATIVES

Un exercice de priorisation a ensuite permis de classer les 22 catégories d'initiatives en **fonction de leur impact potentiel et du degré de facilité à les mettre en œuvre.**

Pour cette portion de l'atelier, les participants étaient répartis en 10 tables sectorielles :

- Secteur agricole (1 table)
- Secteurs de l'éducation et représentants citoyens (1 table)
- Secteur de l'environnement (2 tables)
- Secteurs de la foresterie, du développement économique et de l'énergie (2 tables)
- Secteur municipal (3 tables)
- Secteurs du tourisme et chasse et pêche (1 table)

Chacune des tables devait ainsi répartir les catégories d'initiatives dans cinq degrés de priorisation : les catégories d'initiatives **à prioriser**; celles qui représentent des **gains rapides**; celles à **réaliser plus tard**; celles qui **font peu de différence**; et celles **à oublier**.

PRIORISATION GLOBALE

Les six catégories d'initiatives suivantes ont été identifiées comme étant prioritaires par une majorité des tables sectorielles (5 tables ou plus) :

- 13. Accompagnement des acteurs (7 tables)
- 1. Fonds généraux pour les projets (6 tables)
- 2. Fonds spécifiques (5 tables)
- 4. Bandes riveraines (5 tables)
- 5. Partage du savoir collectif (5 tables)
- 20. Collaboration interorganismes (5 tables)



PRIORISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau 2 présente les résultats de l'exercice de priorisation pour chacun des secteurs d'activité, ce qui permet de voir ce que les différents secteurs jugent comme étant prioritaire dans leur domaine d'activité respectif.



TABLEAU 2

Catégories d'initiatives à prioriser selon les secteurs d'activités

Secteur agricole	Secteurs de l'éducation et représentants citoyens	Secteur de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> 1. Fonds généraux pour projets 2. Fonds spécifiques 4. Bandes riveraines 5. Partage du savoir collectif 13. Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) 16. Bonnes pratiques en agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Fonds généraux pour projets 2. Fonds spécifiques 5. Partage du savoir collectif 6. Sensibiliser, éduquer, informer la population 9. Données 11. Accès à la nature 18. Maillage de la biodiversité et du milieu culturel 20. Collaboration interorganismes 21. Soutenir le bureau environnement des Premières Nations 22. Restauration des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> 2. Fonds spécifiques 4. Bandes riveraines 5. Partage du savoir collectif 8. Planification territoriale 13. Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) 16. Bonnes pratiques en agriculture 20. Collaboration interorganismes

TABLEAU 2 (SUITE)

Catégories d'initiatives à prioriser selon les secteurs d'activités



Secteurs de la foresterie, du développement économique et de l'énergie	Secteur municipal	Secteurs du tourisme et chasse et pêche
13. Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) 19. Sylviculture adaptée aux changements climatiques	4. Bandes riveraines 13. Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) 16. Bonnes pratiques en agriculture	1. Fonds généraux pour projets 2. Fonds spécifiques 5. Partage du savoir collectif 12. Mettre en valeur la biodiversité dans les aménagements 13. Accompagnement des acteurs (propriétaires, producteurs, usagers, etc.) 20. Collaboration interorganismes

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ATELIER 1

L'identification des initiatives et l'exercice de priorisation ont d'abord fait ressortir l'importance de la **planification du territoire** et de la **mise en valeur de la biodiversité dans les aménagements**. En effet, plusieurs initiatives concernent les outils de planification qui sont déjà disponibles aux niveaux régional et municipal et qui aident à la conservation. Plusieurs tables sectorielles ont souligné qu'il est nécessaire de faciliter la mise en œuvre de ces outils. De nombreuses actions de conservation peuvent également être réalisées au niveau de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, presque tous les secteurs d'activité croient prioritaire **l'accompagnement des différents acteurs** afin de faciliter les actions de conservation privées et volontaires sur le terrain.

Des initiatives associées au financement (fonds généraux et fonds spécifiques), ont été proposées par plusieurs tables sectorielles, illustrant la nécessité d'avoir **les ressources financières permettant la réalisation d'actions de conservation au niveau régional**.

La **sensibilisation auprès de la population**, ainsi que le **partage du savoir collectif** sont aussi des conditions gagnantes pour soutenir les actions en biodiversité. Il en est de même des initiatives encourageant **la collaboration entre les organisations** qui œuvrent aux cibles de protection et de conservation.

Finalement, les initiatives associées aux **bandes riveraines** ont aussi été identifiées comme étant prioritaires lors de la journée de consultation, notamment par leur importance dans un milieu agricole comme la région du Centre-du-Québec.

LIEN AVEC LES CIBLES DU PLAN NATURE 2030



L'analyse effectuée après la journée de consultation visant à faire le lien avec les axes et les cibles établies dans le Plan Nature 2030 a d'abord permis de constater que plusieurs des initiatives identifiées par les organisations régionales dans le Centre-du-Québec touchent quatre cibles du Plan Nature :

- Cible 13 : Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité (15 initiatives)**
- Cible 3 : Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec (10 initiatives)**
- Cible 2 : Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires (8 initiatives)**
- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État (8 initiatives)**
- Cible 6 : Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés (6 initiatives)**

Par ailleurs, plusieurs initiatives régionales qui ont été identifiées dans le Centre-du-Québec touchent **la consultation et la concertation des acteurs** du territoire. Il serait pertinent de retrouver ces éléments dans les cibles du Plan Nature 2030.

Bien qu'une cible porte sur l'aménagement du territoire, une cible au niveau de l'axe 3 devrait porter plus spécifiquement sur **la fiscalité municipale**. Notamment, un régime de réglementation qui structurerait les incitatifs financiers de type écofiscal au niveau municipal. Qui plus est, l'axe 2 du Plan Nature ne prévoit aucune cible touchant **le développement urbain**.

On devrait retrouver dans l'axe 1 du Plan Nature des cibles claires pour **bonifier l'accès à la nature pour la population**.

Finalement, il serait pertinent d'ajouter une cible spécifique associée au **financement que le gouvernement va injecter pour l'atteinte des cibles** du Plan Nature.

« On vise à améliorer la santé des cours d'eau, à améliorer les habitats aquatiques ou à protéger les milieux naturels également associés, donc on aide à l'atteinte des cibles de la COP 15. »

– Emmanuel Laplante, GROBEC

ATELIER 2 : LES DEMANDES AU GOUVERNEMENT



Objectif de l'atelier :

Identifier les demandes que la région souhaite transmettre au gouvernement du Québec pour soutenir les efforts des acteurs régionaux et réaliser nos actions.

Pour ce second atelier, les participants étaient encore regroupés par tables sectorielles pour discuter des demandes qu'elles souhaitaient adresser au gouvernement, ou encore des besoins associés à la réalisation des initiatives régionales.

Au total, 64 demandes ont été formulées par les tables sectorielles, touchant différents aspects et présentées dans le tableau 3.

TABLEAU 3

Demands ou besoins adressés auprès du gouvernement

Mesures de conservation
<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître l'importance des insectes dans la biodiversité• Retirer la digue de Canards Illimités Canada (Baie-du-Febvre)• Au-delà du statut, donner une plus grande reconnaissance aux réserves de la biosphère aux niveaux légal, financier, etc.• Renforcer la mission des aires protégées (ex. projets dans la nature)
Lois, normes, programmes et règlements
<ul style="list-style-type: none">• Exemplarité de l'État : le MELCCFP est le garant des meilleures pratiques• Assurer l'application des lois, normes et réglementation en vigueur• Alléger les restrictions dans les plantations d'arbres qui sont à volet biodiversité, en plus de bonifier l'aide financière;• Réviser la Loi sur les mines• Ralentir et contrôler l'étalement urbain• Développer un programme de rétribution des biens et services écologiques• Faire preuve d'ouverture au niveau des moyens (originalité, nouveauté)• Assurer une meilleure cohérence :<ul style="list-style-type: none">– Dans les règles d'application des pesticides– Entre la réglementation provinciale et les objectifs de conservation– Dans les actions du gouvernement (ne pas financer ce qui détruit l'environnement)

TABLEAU 3 (SUITE)



Demandes ou besoins adressés auprès du gouvernement

Procédures administratives

- Allègement de la paperasse
- Alléger les processus et réduire les délais pour :
 - Les demandes de certificat d'autorisation pour des projets de protection et de restauration
 - La protection d'aires privées
 - Les permis SEG
 - La désignation d'aires protégées
 - Les réserves naturelles en milieu privé
 - Les projets fauniques et de compensation
 - Le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)
 - L'approbation et la mise en œuvre des PRMHH
 - Les demandes de financement
- Assurer une équité dans le traitement des dossiers

Accompagnement

- En santé psychologique pour les producteurs
- Accompagner les producteurs agricoles
- Offrir un accompagnement personnalisé
- Simplifier et améliorer l'accompagnement ministériel (fonctionnaires), le ministère doit offrir du temps d'accompagnement

Ressources financières

- Offrir du financement pour :
 - La mise en œuvre des PRMHH
 - L'entretien des bandes riveraines ou les aménagements réalisés
 - Les projets spéciaux des pépinières (protecteurs d'arbres)
- Offrir un financement stable et prévisible
- Offrir un financement à la hauteur des réalisations (valeurs de l'argent)
- Assurer la pérennité des projets à fort impact
- Assurer un meilleur financement des OBV pour leur mission
- Prévoir une cotisation des municipalités pour la mise en œuvre du PDE
- Statut de protection rémunéré pour les propriétaires forestiers
- Taxation sur l'eau et encadrement de son utilisation
- Taxation à la surconsommation
- Simplifier les demandes de subventions
- Augmenter le financement du MELCCFP

Ressources humaines

- Besoin de main-d'œuvre
- Augmenter le nombre d'inspecteurs du MELCCFP

TABLEAU 3 (SUITE)



Demandes ou besoins adressés auprès du gouvernement

Recherche et données

- Laboratoires vivants
- Partager les données (transparence)
- Éviter d'avoir à recourir à des demandes d'accès à l'information, qui complexifient la collaboration

Gouvernance

- Cogestion des aires protégées avec les Abénakis
- Donner une plus grande capacité d'action au MELCCFP
- Déléguer des pouvoirs aux MRC et municipalités pour la création d'aires protégées
- Favoriser l'autonomie municipale

Collaboration

- Considérer les producteurs agricoles comme principaux acteurs de changements en termes de biodiversité
- Assurer la présence du ministère dans les discussions (notamment sur les comités existants), pour une meilleure communication et collaboration
- Poursuivre la collaboration et la concertation du gouvernement avec les organismes locaux
- Assurer la concertation de tous les ministères impliqués pour la biodiversité (Environnement, Forêt, Transport, MAMH, MAPAQ)
- Faciliter et améliorer la collaboration entre les ministères pour réaliser des initiatives
- Organiser un sommet sur le développement industriel pour réussir la transition écologique

Formation, sensibilisation et éducation

- Outiller le réseau national de l'enseignement pour enseigner la biodiversité (dès la garderie), en intégrant les cibles du Plan nature
- Offrir de meilleurs outils pour l'acceptabilité sociale
- Campagne pour mobiliser la population et inclure tout le monde dans le débat
- Offrir de la formation et un guide pour les élus municipaux
- Créer un programme regroupant les actions de sensibilisation
- Favoriser et soutenir l'action des jeunes

Économie

- Reconnaître les retombées touristiques de la protection de la biodiversité

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ATELIER 2



Les résultats de ce deuxième atelier illustrent d'abord que les participants souhaitent **que les lois, les normes et les règlements actuels soient véritablement appliqués**, notamment au niveau des milieux humides.

Une grande quantité de demandes ont été formulées afin de **faciliter la mission et les actions des acteurs qui œuvrent à la conservation sur le terrain**. De plus, les organisations veulent que **le gouvernement agisse comme un partenaire et un agent facilitateur**, mais surtout, qu'il y ait un **allègement dans les procédures administratives**, tant au niveau de la création d'aires protégées et de réserves naturelles, que les demandes de financement.

Des **ressources financières supplémentaires** sont également souhaitées par une majorité d'acteurs, afin de permettre la mise en œuvre des outils de planification adoptés et pour réaliser des actions supplémentaires pour la biodiversité.



« Les milieux naturels, c'est l'affaire de tout le monde, tout le monde doit être préoccupé de cela, tout le monde doit finir par se l'approprier. »

– Guy Larochelle, Agence forestière des Bois-Francs

ATELIER 3 : LES RÉOLUTIONS D'ENGAGEMENT



Objectif de l'atelier :

Rédigez une proposition de résolution que les acteurs du territoire pourront adopter afin d'affirmer leur engagement à travailler à l'atteinte des cibles de la COP15.

Ici encore, les participants étaient regroupés en tables sectorielles pour réfléchir et inscrire de trois à cinq engagements que chaque organisation pourrait ensuite adopter par résolution afin de s'engager à travailler à l'atteinte des cibles de la COP15.

TABLEAU 4

Engagements identifiés par les différentes tables sectorielles

Secteurs d'activité	Engagements identifiés
1. Agricole	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>1.1. Créer une table de concertation en agriculture portant sur la biodiversité au Centre-du-Québec;</p> <p>1.2. Participer à des recherches pour développer une agriculture bénéfique à la biodiversité;</p> <p>1.3. Considérer les abeilles indigènes et domestiques comme étant au centre des préoccupations agricoles;</p> <p>1.4. (Le cégep de Victoriaville (CETAB+) s'engage à) Offrir de la formation et de l'accompagnement en matière de biodiversité agricole en collaboration avec différents acteurs du milieu.</p>
2. Éducation et représentants citoyens	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>2.1. Sensibiliser les élèves et le personnel sur la protection de la biodiversité, en bénéficiant d'un soutien financier permettant l'embauche de personnel qualifié pour le faire;</p> <p>2.2. Améliorer la sensibilisation et la communication dans les milieux scolaires afin d'assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité;</p> <p>2.3. Mettre en œuvre les programmes éducatifs adaptés sur la biodiversité;</p> <p>2.4. Être / Devenir des vitrines pour la conservation de la biodiversité sur les terrains;</p> <p>2.5. Soutenir les initiatives étudiantes contribuant à la conservation de la biodiversité.</p>

TABLEAU 4 (SUITE)



Engagements identifiés par les différentes tables sectorielles

Secteurs d'activité	Engagements identifiés
3. Environnement	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>3.1. Poursuivre nos efforts en matière de restauration des milieux naturels sur notre territoire d'intervention, notamment par la gestion des EEE et la protection des espèces à statut précaire;</p> <p>3.2. Travailler dès maintenant, en concertation avec les acteurs de notre territoire, à la mise en œuvre de notre plan d'action;</p> <p>3.3. Optimiser et améliorer nos processus de concertation avec tous les acteurs de notre territoire, mais également avec les acteurs régionaux, provinciaux et nationaux;</p> <p>3.4. Accélérer et favoriser la création d'aires protégées par la collaboration synergique des principaux acteurs du milieu;</p> <p>3.5. (Nature Avenir s'engage à) Concerter les acteurs régionaux dans la planification territoriale;</p> <p>3.6. (Nature Avenir s'engage à) Prioriser les actions de notre PCAL.</p>
4. Foresterie, développement économique et énergie	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>4.1. Prioriser les plantations diversifiées;</p> <p>4.2. Sensibiliser et mobiliser les propriétaires pour la conservation de la biodiversité;</p> <p>4.3. Assurer la durabilité de la foresterie par de saines pratiques d'aménagement;</p> <p>4.4. Promouvoir davantage les pratiques d'aménagement durable en milieu forestier et l'adaptation aux changements climatiques en sylviculture;</p> <p>4.5. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers privés dans la création d'un regroupement favorisant l'accès à la nature pour les loisirs, la chasse et la pêche, en n'excluant pas la création d'aires protégées;</p> <p>4.6. Mettre davantage en valeur l'utilisation des emprises électriques pour la biodiversité (par exemple : projet d'emprise vivante);</p> <p>4.7. Promouvoir l'élaboration de plans d'aménagement forestier bonifiés intégrant les éléments de biodiversité (conditionnellement à l'obtention d'aide financière);</p> <p>4.8. (Les propriétaires forestiers s'engagent à) Étudier la possibilité de protéger des zones spécifiques à la biodiversité, moyennant une rétribution financière, au bénéfice de l'ensemble de la population.</p>
5. Municipal	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>5.1. Soutenir le Plan nature 2030;</p> <p>5.2. Encourager les démarches de conservation volontaire;</p> <p>5.3. Mettre en œuvre les PRMHH;</p> <p>5.4. Demander du financement pour la mise en œuvre des PRMHH;</p> <p>5.5. Demander d'être reconnu comme partenaire de premier choix par le MELCCFP;</p> <p>5.6. Élaborer / Mettre en œuvre le plan d'adaptation aux changements climatiques;</p> <p>5.7. Soutenir les projets de connectivité et d'aires protégées;</p> <p>5.8. Reconnaître la valeur écologique des biens et des services écosystémiques;</p>

TABLEAU 4 (SUITE)



Engagements identifiés par les différentes tables sectorielles

Secteurs d'activité	Engagements identifiés
5. Municipal (suite)	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>5.9. Densifier à l'intérieur du périmètre urbain; 5.10. Pérenniser les projets de restauration des bandes riveraines; 5.11. Intégrer la biodiversité dans les projets de réaménagement; 5.12. Maintenir l'engagement et l'implication au sein des comités en lien avec l'environnement et la biodiversité; 5.13. Favoriser l'accès à la nature pour tous les usagers, tout en faisant le lien avec la protection de la biodiversité; 5.14. Établir des conditions favorables à la biodiversité dans les nouveaux développements; 5.15. Protéger, restaurer et valoriser nos milieux naturels; 5.16. Travailler régionalement et localement à promouvoir et mettre en œuvre les cibles de conservation; 5.17. Travailler de concert avec le MELCCFP et les partenaires régionaux afin de favoriser l'atteinte des cibles de conservation du Plan nature 2030.</p>
6. Tourisme, chasse et pêche	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>6.1. Mener des actions concrètes de réintroduction des plantes indigènes dans divers espaces inutilisés; 6.2. Intégrer la préservation de la biodiversité dans l'appareil décisionnel; 6.3. Aménager des infrastructures et des accès pour protéger les milieux humides; 6.4. Encourager les actions qui visent à préserver la biodiversité des territoires et à la rendre accessible à la population; 6.5. Valoriser les milieux naturels par l'aménagement de sentiers respectueux de l'environnement et encadrés par des organismes reconnus, avec la participation des centres touristiques pour aider à la promotion.</p>
7. Communauté autochtone	<p>Notre organisation s'engage à ...</p> <p>7.1. <i>(La nation Wabanaki s'engage à)</i> Encourager des pratiques agricoles durables qui favorisent la biodiversité du lac Saint-Pierre.</p>

Cette liste d'engagements proposés par les participants démontre la volonté des acteurs du Centre-du-Québec à poursuivre leur travail pour la protection de la biodiversité et la conservation des milieux naturels dans notre région.

La liste d'engagements sera transmise aux organisations après le dépôt du rapport au gouvernement, afin qu'elles puissent adopter une résolution d'ici le 28 janvier 2024. La diversité des engagements qui se retrouvent dans la liste permettra à chaque organisation de rédiger une résolution conforme à sa mission, ses objectifs et ses ambitions.

QUESTIONNAIRE DE RÉTROACTION AUPRÈS DES PARTICIPANTS



À la fin de la journée de consultation, les personnes présentes ont reçu par courriel un court questionnaire pour en savoir davantage sur le niveau de mobilisation des organisations. Ce questionnaire a été rempli par 31 personnes.

En préparation à la journée de consultation du 1er novembre, 90,3 % des répondants avaient consulté leur équipe préalablement, pour un total de 113 personnes consultées en prévision de la journée de consultation.

De plus, la grande majorité des répondants (93 %) ont dit souhaiter s'impliquer dans le suivi du Plan nature du Centre-du-Québec s'inspirant des travaux de la consultation du 1er novembre, alors que 87 % des organisations ayant répondu au questionnaire prévoient déposer une résolution.

Cela démontre bien le degré de mobilisation des organisations du Centre-du-Québec!

CONCLUSION

La démarche de consultation coordonnée par le CRECQ dans le cadre du Plan Nature 2030 a permis de concerter un grand nombre d'organisations de la région pour identifier et prioriser des initiatives de conservation régionales. Elle a aussi permis de faire une liste des demandes et des besoins pour soutenir la mise en action des acteurs de notre territoire et espérer ainsi atteindre les cibles du Plan Nature.

Les résultats de la journée de consultation du 1er novembre 2023 montrent que beaucoup d'actions sont déjà en cours dans le Centre-du-Québec, et ce, malgré les caractéristiques propres à notre région, à prédominance agricole et composée principalement de terres privées.

Les acteurs de la région souhaitent toutefois une plus grande flexibilité, tant au niveau des procédures administratives que des opportunités d'innovation, ainsi qu'un plus grand soutien pour réaliser les actions de conservation déjà initiées ou futures.

« La concertation va être super importante. On connaît les enjeux, on connaît nos producteurs, on connaît les projets. On n'a pas le choix de faire partie de la recherche de solutions. »

– Yann Bourassa, UPA



Plusieurs grands constats ont émergé des discussions entre les 56 organisations du Centre-du-Québec présentes le 1er novembre 2023 :

APPLICATION ET MISE EN ŒUVRE DE CE QUI EXISTE DÉJÀ

Un des principaux constats des ateliers est la nécessité d'appliquer véritablement la réglementation et les normes en vigueur et de réaliser les actions prévues dans les documents de planification et les plans d'action déjà adoptés. La mise en œuvre de ces outils qui sont déjà en place viendrait aider grandement la préservation de la biodiversité et la conservation des milieux naturels.

De plus, les acteurs présents ont souligné à maintes reprises que les moyens financiers doivent être suffisants pour permettre la réalisation des actions de conservation.

ASSOULISSEMENT DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

La lourdeur et la complexité des procédures administratives ministérielles ont été soulignées par plusieurs acteurs lors de la journée de consultation, qui souhaiteraient que les actions de conservation puissent être réalisées plus facilement et en collaboration avec les ressources des ministères. Un allègement des procédures administratives permettrait, selon les participants, de conserver davantage de milieux et plus rapidement.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

Dans le même sens, les acteurs de la région aimeraient pouvoir compter sur un meilleur accompagnement de la part des instances gouvernementales, afin de les guider dans les procédures administratives et faciliter ainsi la collaboration.

Par ailleurs, la délégation d'une portion de cet accompagnement à des organismes de concertation régionaux du Centre-du-Québec, tel que le CRECQ, doit se faire à l'aide des moyens financiers adéquats permettant de remplir cette mission. Une collaboration étroite avec les ministères concernés semble également essentielle pour que l'accompagnement au niveau régional soit efficace.

APPUI À LA RÉALISATION DES ACTIONS DE CONSERVATION D'INITIATIVES PRIVÉES ET VOLONTAIRES

Dans le contexte de la région du Centre-du-Québec, où les activités agricoles sont dominantes, avec un fort pourcentage de terres privées, il paraît essentiel de favoriser davantage la réalisation des actions de conservation volontaires et par les propriétaires privés. Pour ce faire, il faut pouvoir laisser place à l'innovation afin que les propriétaires privés puissent proposer des actions adaptées à leur réalité.

Les prochaines étapes, à la suite du dépôt du présent rapport au gouvernement du Québec, sont les suivantes :

- Novembre 2023 : Envoi du rapport de consultation aux participants de la journée de consultation;
- Mars 2024 : Mise en ligne d'une cartographie interactive pour y inscrire les initiatives régionales
- 15 janvier 2024 : Diffusion du Guide sur les solutions natures;
- À venir : Création d'une table régionale, formée d'organismes régionaux et coordonnée par le CRECQ, avec pour mandat d'effectuer le suivi des initiatives régionales et du Plan nature.



« Il ne faut pas hésiter à faire appel aux autres parties prenantes et essayer de monter des projets ensemble. On va peut-être aller moins vite, mais on va clairement aller plus loin »

– Marie-Ève Vadnais, Ville de Drummondville

1^{ER} NOVEMBRE 2023

AU
CENTRE-
DU-QUÉBEC

CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ

Liste des organisations présentes

Agence forestière des Bois-Francs	Conseil des Abénakis d'Odanak
Association des apiculteurs et apicultrices du Québec	Conservation de la nature Canada
Association des producteurs de canneberges	COPERNIC
Association forestière du sud du Québec	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
Association du lac William	Culture Centre-du-Québec
Bureau d'écologie appliquée (BEA)	Fédération de l'UPA Centre-du-Québec
CDC de la MRC de Bécancour	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Cégep de Drummondville	Fédération québécoise des clubs quads
Cégep de Victoriaville	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Groupement forestier Arthabaska-Drummond inc.
Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) – Cégep de Victoriaville	Hydro-Québec
Cité de l'innovation circulaire et durable	Le Groupement forestier de Nicolet Yamaska Inc.
Citoyenne	Loisir Sport Centre-du-Québec
CIUSSS	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Comité ZIP du lac Saint-Pierre	Mères au front – MRC Drummond
Comité ZIP Les Deux Rives	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



Liste des organisations présentes

MRC d'Arthabaska	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
MRC de Bécancour	Société ornithologique Centre-du-Québec
MRC de Drummond	Syndicat des producteurs acéricoles du Centre-du-Québec
MRC de L'Érable	Syndicat des producteurs de Bois du Centre-du-Québec
MRC de Nicolet-Yamaska	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Municipalité de Baie-du-Febvre	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham	Ville de Bécancour
Municipalité de Saint-Félix de Kingsey	Ville de Drummondville
Musée de la Biodiversité du Québec	Ville de Nicolet
Nature-Avenir	Ville de Victoriaville (Bureau du développement durable)
Parc régional de la rivière Gentilly	Fonds mondial pour la nature (WWF) – Canada

PHOTOS DE L'ÉVÉNEMENT



Liste des organisations présentes

Agence forestière des Bois-Francs	Conseil des Abénakis d'Odanak
Association des apiculteurs et apicultrices du Québec	Conservation de la nature Canada
Association des producteurs de canneberges	COPERNIC
Association forestière du sud du Québec	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
Association du lac William	Culture Centre-du-Québec
Bureau d'écologie appliquée (BEA)	Fédération de l'UPA Centre-du-Québec
CDC de la MRC de Bécancour	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Cégep de Drummondville	Fédération québécoise des clubs quads
Cégep de Victoriaville	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Groupement forestier Arthabaska-Drummond inc.
Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) – Cégep de Victoriaville	Hydro-Québec
Cité de l'innovation circulaire et durable	Le Groupement forestier de Nicolet Yamaska Inc.
Citoyenne	Loisir Sport Centre-du-Québec
CIUSSS	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Comité ZIP du lac Saint-Pierre	Mères au front – MRC Drummond
Comité ZIP Les Deux Rives	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



Liste des organisations présentes

MRC d'Arthabaska	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
MRC de Bécancour	Société ornithologique Centre-du-Québec
MRC de Drummond	Syndicat des producteurs acéricoles du Centre-du-Québec
MRC de L'Érable	Syndicat des producteurs de Bois du Centre-du-Québec
MRC de Nicolet-Yamaska	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Municipalité de Baie-du-Febvre	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham	Ville de Bécancour
Municipalité de Saint-Félix de Kingsey	Ville de Drummondville
Musée de la Biodiversité du Québec	Ville de Nicolet
Nature-Avenir	Ville de Victoriaville (Bureau du développement durable)
Parc régional de la rivière Gentilly	Fonds mondial pour la nature (WWF) – Canada

1^{ER} NOVEMBRE 2023

AU
CENTRE-
DU-QUÉBEC

CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ

GUIDE DU PARTICIPANT

ATELIER PARTICIPATIF

Une initiative du :

Québec 

Coordonnée par :

 **CRECQ**
Conseil régional de
l'environnement
du Centre-du-Québec

INTRODUCTION



Ce guide de participation est destiné aux partenaires invités à l'atelier du 1er novembre 2023, coordonné par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). Ce guide présente les informations générales qui seront utiles en préparation de l'atelier.

L'atelier participatif a comme principal objectif d'**identifier, pour la région du Centre-du-Québec, les initiatives permettant de contribuer à l'atteinte des cibles établies lors de la COP-15.**

Pour ce faire, l'atelier regroupera un grand nombre de partenaires de notre région provenant d'une diversité de domaines : municipal, agricole et forestier, environnemental, économique, éducatif, santé, communautaire, sports et loisirs, ainsi que des partenaires autochtones.

MISE EN CONTEXTE

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP-15, le Gouvernement du Québec travaille à l'élaboration du Plan Nature 2030, qui proposera des actions en matière de conservation des milieux naturels, d'utilisation durable et d'intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

Parallèlement, le gouvernement a lancé un chantier de consultation à l'échelle provinciale en donnant comme mandat aux 17 conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec de réaliser des ateliers participatifs dans leur région auprès des acteurs locaux, afin d'identifier les contributions potentielles des régions du Québec à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

Le gouvernement a prévu des sommes (200 M\$ pour le sud du Québec) pour la réalisation de différentes initiatives qui auront été identifiées dans le cadre de ces consultations régionales.

Plus concrètement, le gouvernement souhaite la tenue de **consultations régionales dont les résultats lui permettront d'alimenter le Plan Nature 2030 et de distribuer les sommes prévues.**

De plus, il souhaite que des **résolutions soient signées par les différents acteurs affirmant leur engagement à travailler à l'atteinte des cibles de la COP-15.**

Le CRECQ a donc reçu le mandat de coordonner la consultation régionale pour le Centre-du-Québec par la tenue d'un atelier participatif le 1er novembre 2023, dont les résultats seront ensuite transmis au gouvernement.



Le CRECQ a réalisé un mini documentaire afin de vous présenter le portrait de la biodiversité régionale du Centre-du-Québec vue par différentes organisations concernées par la question.

[Visionnez le dès maintenant](#)

Les cibles établies à la COP-15 et les grandes lignes du Plan Nature 2030 sont présentées en annexe.

JOUR J

La consultation régionale sur le thème de la biodiversité aura lieu le **1er novembre 2023** de 9 h 00 à 16 h 00 à l'Auberge Godefroy situé au 17575, boulevard Bécancour à **Bécancour**. L'inscription est gratuite, repas et collation inclus.

DÉROULEMENT

Beaucoup d'initiatives sont déjà mises en œuvre dans le Centre-du-Québec pour la conservation de nos milieux naturels et la protection de la biodiversité (PRMHH, projets locaux, etc.). Le CRECQ propose donc aux partenaires qui participeront à l'atelier d'identifier des initiatives qui pourraient être mises en place dans notre région avec les sommes prévues par le gouvernement afin d'atteindre les cibles du Plan Nature.

Nous proposons également de discuter d'un texte de résolution qui permettra d'affirmer l'engagement du Centre-du-Québec dans l'atteinte des cibles de la COP-15.

L'atelier du 1er novembre s'articulera donc autour des thèmes suivants :



INITIATIVES RÉGIONALES



- › Identifier des **initiatives au niveau régional** pour la conservation des milieux naturels et la préservation de la biodiversité :
 - Les initiatives régionales qui permettraient de consolider la conservation des milieux et la préservation de la biodiversité ;
 - Les initiatives qui permettraient de rapprocher la population de la nature ;
 - Les arrimages et les partenariats à faire sur des actions en cours, tout en faisant rayonner ce qui se fait déjà en région.

- › Identifier **les besoins (financement, ressources humaines, ressources matérielles, etc.)** qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des initiatives dans la région.

ENGAGEMENT

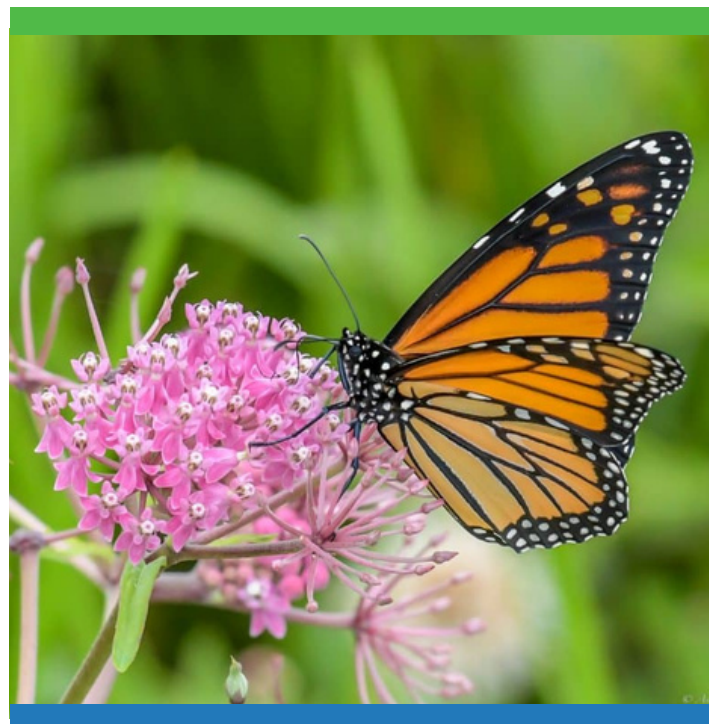
- › Rédiger un **modèle de résolution** afin d'**affirmer l'engagement à travailler à l'atteinte des cibles de la COP15 et du Plan Nature**. Les différents partenaires pourront ensuite adapter un modèle de résolution à leur convenance pour adoption.

PROCHAINES ÉTAPES

- À la suite de l'atelier participatif,
- vous êtes invités à mettre à l'ordre du jour de votre prochaine séance de conseil d'administration, la proposition de résolution appuyant les grandes idées qui auront été fixées lors de la consultation. Ces résolutions signées devront être retournées au plus tard en janvier 2024.

Pour ça part, le CRECQ coordonnera les étapes suivantes :

- Finaliser les modèles de résolution et l'envoyer aux partenaires (6 novembre) pour que ceux-ci puissent adapter une résolution à leur convenance
- Faire le suivi auprès des partenaires en lien à l'adoption des résolutions
- Rédiger un rapport de consultation et le transmettre au gouvernement



LES GRANDES LIGNES DU PLAN NATURE 2030

Le Plan Nature 2030 aura comme objectifs d'atteindre les prochaines cibles mondiales, notamment la cible de conservation de 30 % du territoire québécois.

Il s'articulera autour des **4 axes** suivants :

- Axe 1** – Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature ;
- Axe 2** – Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité ;
- Axe 3** – Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux ;
- Axe 4** – Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité.

À titre d'exemples, il comprendra des mesures pour :

- Accélérer la conservation des milieux naturels en terres privées, en partenariat avec les groupes de conservation (ex. : par l'acquisition de milieux naturels dans le sud du Québec);
- Gérer et valoriser les aires protégées pour les Québécoises et les Québécois;
- Désigner de nouvelles espèces menacées ou vulnérables, assurer le suivi de leur état et celui de leurs habitats;
- Lutter contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes et créer un nouveau volet de détection, de surveillance et de participation citoyenne;
- Aider les acteurs économiques à réduire leurs impacts sur la biodiversité en facilitant l'accès aux données, l'analyse et l'utilisation des outils adaptés à leur réalité;
- Appuyer le leadership autochtone en matière de biodiversité et soutenir la création d'aires protégées d'initiative autochtone.





LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

CIBLE 1

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de **ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité**, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.

CIBLE 2

Faire en sorte que, d'ici à 2030, **au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective**, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.

CIBLE 3

Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, **au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées** écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.

CIBLE 4

Assurer des actions de gestion urgentes, pour **mettre un terme à l'extinction d'origine humaine** d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion

LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.

CIBLE 5

Veiller à ce que **l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux**, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes, en appliquant l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.

CIBLE 6

Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.

CIBLE 7

Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s'efforçant d'éliminer la pollution plastique.





LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

CIBLE 8

Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.

Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices

CIBLE 9

Veiller à ce que **la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables**, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.

CIBLE 10

Veiller à ce que **les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable**, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.

LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

CIBLE 11

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.

CIBLE 12

Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

CIBLE 13

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il conviendra, pour **assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques**, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.





LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

CIBLE 14

Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies l'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.

CIBLE 15

Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les **grandes entreprises** et les **institutions financières transnationales** :

- **Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité**, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ;
- **Fournir les informations nécessaires aux consommateurs** pour promouvoir des modes de consommation durables ;
- **Rapport sur le respect des réglementations et mesures** relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ;

afin de **réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité**, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de **promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables**.

LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

CIBLE 16

Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en **réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets**, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.

CIBLE 17

Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays **les mesures de biosécurité** prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l'article 19 de la Convention.

CIBLE 18

Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.





LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

CIBLE 19

Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, **pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en :**

- **augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés**, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;
- **augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales**, facilitée par la préparation et **la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité** ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national.
- **tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes**, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et **encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité**, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments ;
- **stimulant les systèmes innovants** tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ;
- optimisant les retombées positives et les **synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques** ;
- **renforçant le rôle des actions collectives**, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;
- améliorant **l'efficacité, l'efficience et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources**.



LES 23 CIBLES MONDIALES DE LA COP-15 POUR 2030

CIBLE 20

Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment **par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire**, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.

CIBLE 21

Veiller à ce que **les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public** afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, conformément à la législation nationale.

CIBLE 22

Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.

CIBLE 23

Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.

FAITES-VOUS ENTENDRE!

1^{ER} NOVEMBRE 2023

AU
CENTRE-
DU-QUÉBEC

CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ

MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE

9 h 00 à 16 h 00

GRATUIT

AUBERGE GODEFROY

17575, boul. Bécancour,
Bécancour, Québec
G9H 1A5

Une initiative du :

Québec 

Coordonnée par :

 **CRECQ**
Conseil régional de
l'environnement
du Centre-du-Québec

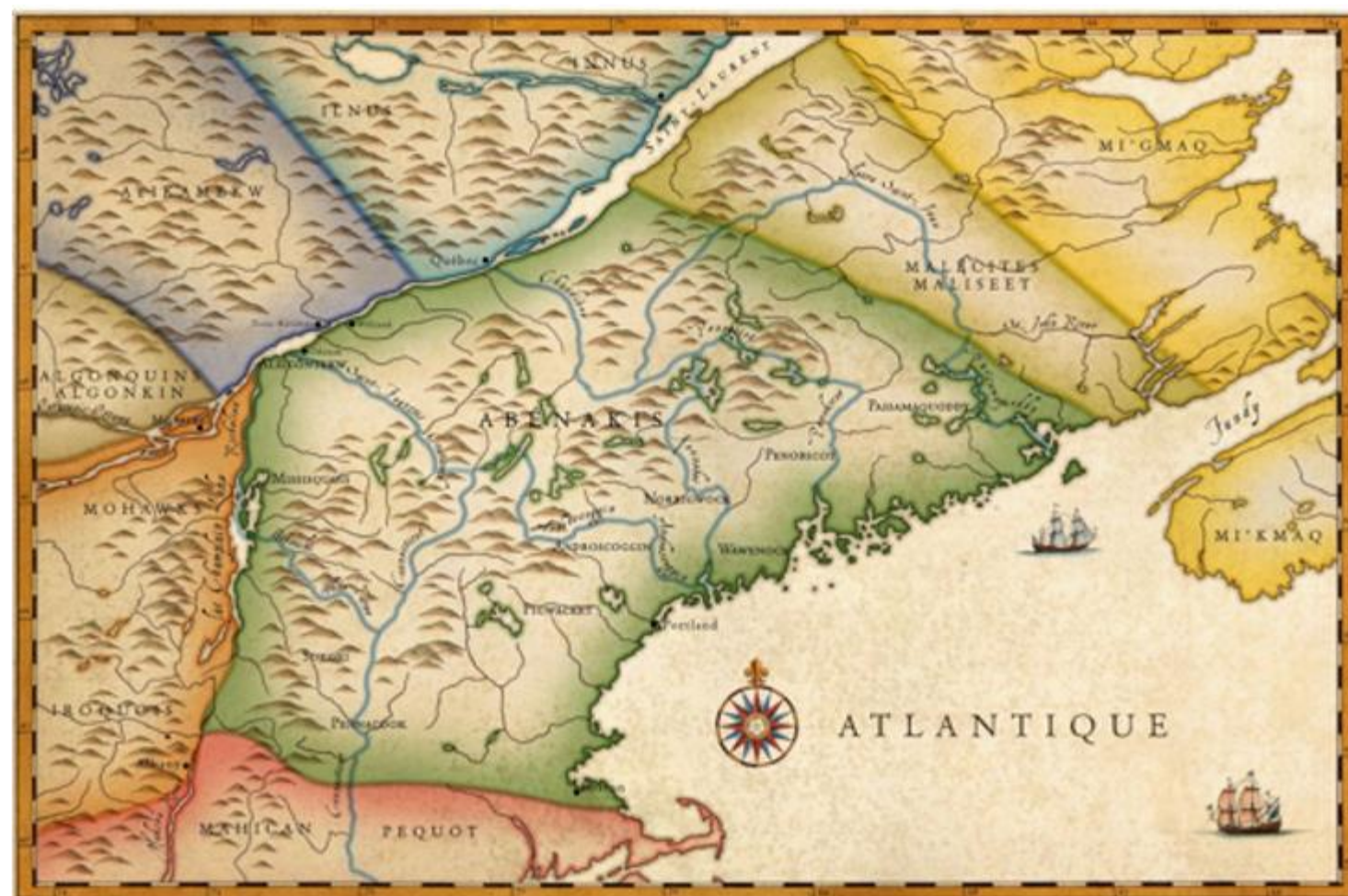
CODE WIFI

AU83S



**CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITE**

**AU
CENTRE-
DU-QUEBEC**



Nous souhaitons reconnaître, bien humblement, que l'événement d'aujourd'hui a lieu sur le territoire ancestral non-cédé de la Nation **W8banaki, le Ndakina.**

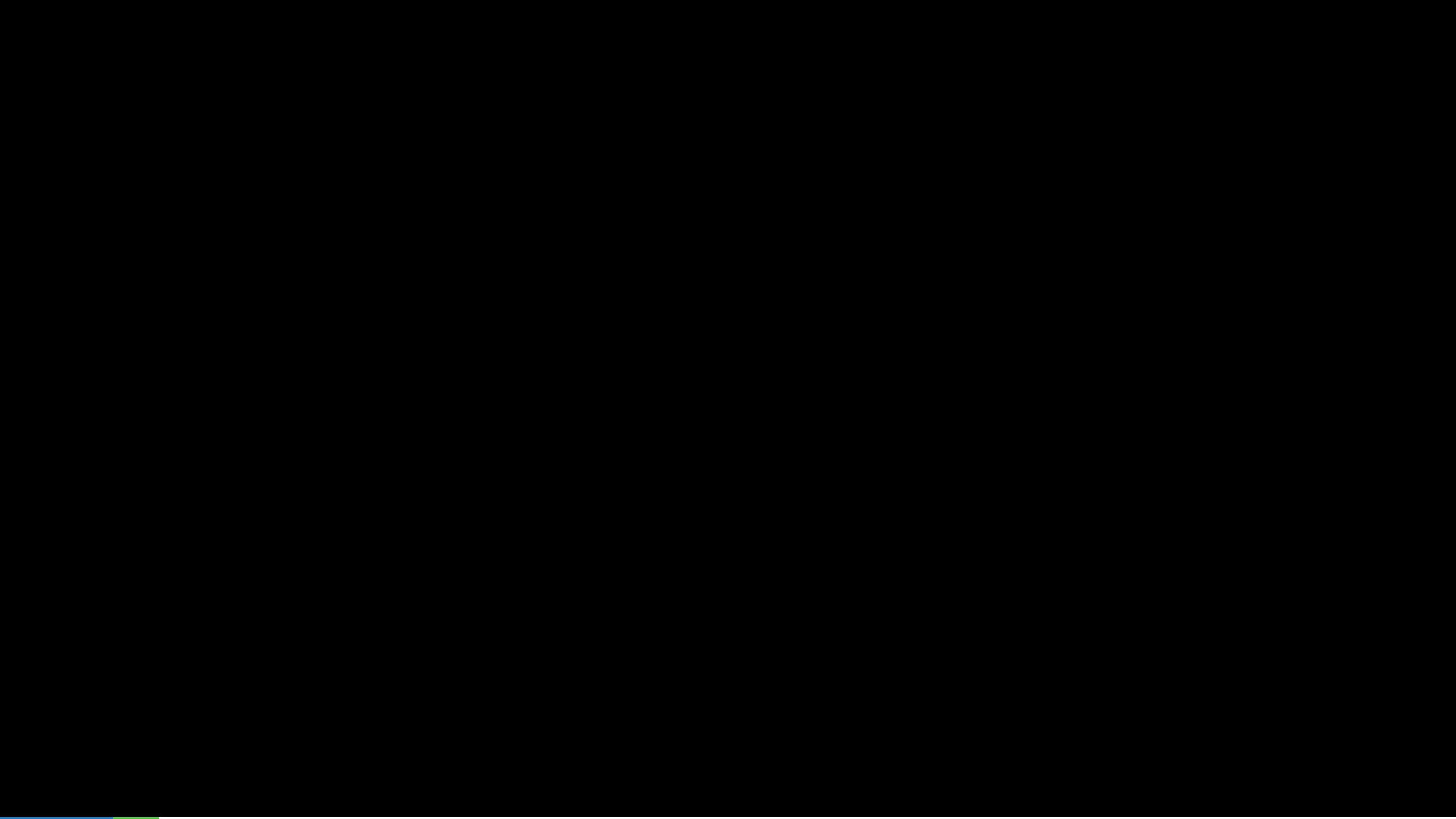
Source : Illustration : Luc Normandin.

Propriété : Société historique d'Odanak, Musée des Abénakis, Odanak, Québec, Canada



M. Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs





Mots d'ouverture

Cadre stratégique du Gouvernement du Québec



Vision : En 2030, le Québec préserve sa biodiversité en protégeant, en restaurant et en utilisant durablement son patrimoine naturel, ce qui permet de maintenir les services écologiques et d'améliorer l'accès à la nature pour tous les Québécois, en plus de contribuer à leur qualité de vie.

Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Axe 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cibles



Axe 1 : Protéger la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois.se à la nature

- Cible 1 Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques
- Cible 2 Amorcer la restauration de 30% des écosystèmes dégradés prioritaires
- Cible 3 Conserver 30% des milieux continentaux et marins du Québec
- Cible 4 Protéger les espèces menacées ou vulnérables et faire progresser leur rétablissement au Québec
- Cible 5 Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

Axe 2 : Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

- Cible 6 Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés
- Cible 7 Assurer la durabilité de la foresterie
- Cible 8 Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité

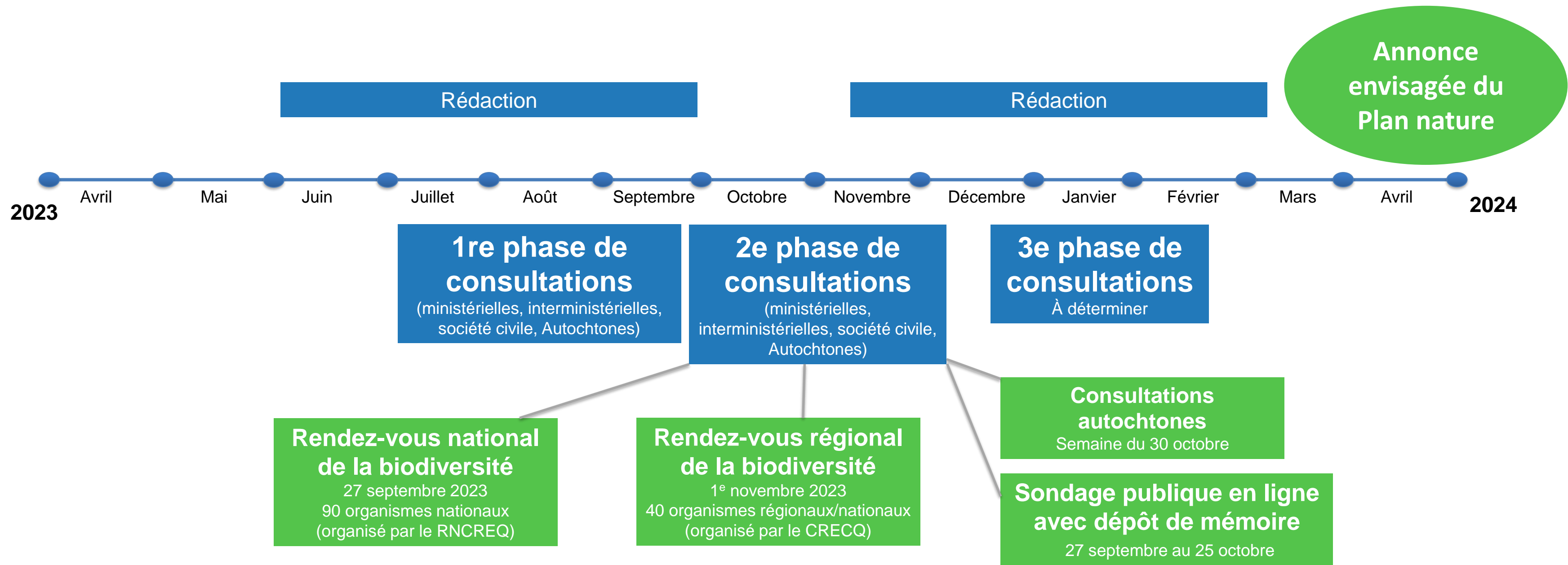
Axe 3 : Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

- Cible 9 Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État
- Cible 10 Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité
- Cible 11 Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources
- Cible 12 Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

Axe 4 : Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

- Cible 13 Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité
- Cible 14 Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité

Étapes annoncées



Objectifs de la journée



- Identifier des initiatives qui pourraient être mises en place dans notre région avec les sommes prévues par le gouvernement afin d'atteindre les cibles du Plan Nature.
- Discuter d'un texte de résolution qui permettra d'affirmer l'engagement du Centre-du-Québec dans l'atteinte des cibles de la COP-15 et du Plan Nature.

Déroulement de la journée



Avant-midi

Extrait vidéo : les enjeux

Atelier 1: les initiatives régionales

Pause

Extrait vidéo : les actions

**Atelier 1 : les initiatives régionales
(suite)**

Repas

Après-midi

Extrait vidéo : vers l'avenir

Synthèse et priorisation des initiatives

Atelier 2 : les demandes

Pause

Atelier 3 : propositions de résolutions

Prochaines étapes

Conclusion et remerciements



Extrait vidéo : les enjeux

Atelier 1: les initiatives régionales



Identifier des initiatives au niveau régional pour la conservation des milieux naturels et la préservation de la biodiversité

- Y a-t-il des **initiatives déjà entamées ou prévues** à court ou moyen termes, qui pourraient être bonifiée ou mises en oeuvre plus rapidement?
- Quelles **nouvelles initiatives** devraient être mises en oeuvre au niveau régional?
- Quelle organisation pourrait **porter** cette initiative? Quelles organisations pourraient **collaborer** à son élaboration ou sa mise en oeuvre?
- De quoi a-t-on **besoin** pour réalisation cette initiative?

Fiche (recto) - Propositions d'initiatives



Nom de l'initiative

Description de l'initiative

Quel est l'objectif? Quelles sont les résultats souhaités?

Porteur potentiel

Quelle organisation pourrait porter cette initiative?

Partenaires potentiels

Quelles organisations pourraient collaborer à cette initiative?

Fiche (verso) - Les besoins



Les besoins

De quoi a-t-on besoin pour réaliser cette initiative (données, ressources matérielles, humaines, financières, etc.)? Quelles sont les conditions gagnantes?

Atelier 1: les initiatives régionales (suite)



L'atelier se décline en **3 rondes** de discussions :

1^{re} ronde (40 min.)

- Inscrivez des initiatives sur les fiches

2^e ronde (40 min.)

- Prenez connaissance et complétez les fiches débutées par le groupe précédent
- Pensez-vous à d'autres initiatives?

3^e ronde (30 min.)

- Prenez connaissance et complétez les fiches débutées par les groupes précédents



Extrait vidéo : les actions



Repas

SYNTHESE de l'atelier 1

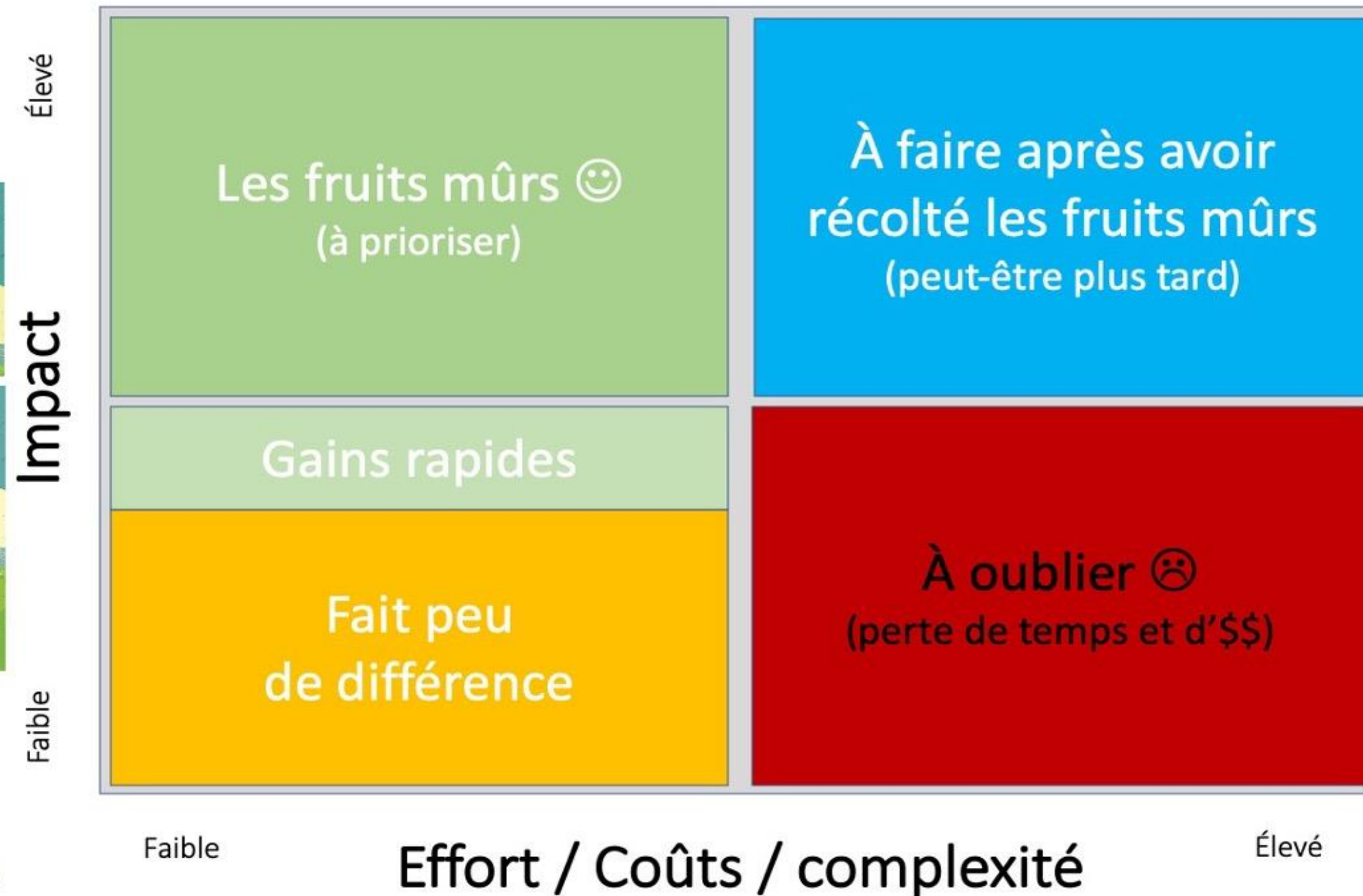


Les initiatives que vous avez proposées :

PRIORISATION des initiatives



La méthode du «*low hanging fruit*»
Adaptation par Table ronde
Participation publique



Atelier 2 : les demandes



Identifier les demandes que la région souhaite transmettre au gouvernement du Québec pour soutenir les efforts des acteurs régionaux et réalisation nos actions.



Extrait vidéo : vers l'avenir

Atelier 3 : propositions de résolutions



Rédigez une proposition de résolution que les acteurs du territoire pourront adopter afin **d'affirmer leur engagement à travailler à l'atteinte des cibles de la COP15.**

Exemples de “considérant” de départ :

- Engagement 1
- Engagement 2
- Engagement 3
- Engagement 4
- Engagement 5



Plénière

Prochaines étapes



- Compilation des consultations régionales – 10 novembre 2023 et transmission au MELCCFP – 15 novembre 2023
- Partage du rapport aux participants (d’ici le 10 novembre)
- Envoi de la proposition de résolution aux organismes (d’ici le 10 novembre)
- Réception des résolutions adoptées entre novembre 2023 et janvier 2024 (date limite 28 janvier 2024)
- Annonce de la cartographie interactive pour inscrire les initiatives (mars 2024)
- Suivi des initiatives mentionnées par une table formée d’organismes régionaux et coordonnées par le CRECQ



Conclusion et remerciements

**CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ**
**AU CENTRE-
DU-QUEBEC**



**CONSULTATION
RÉGIONALE
SUR LA
BIODIVERSITÉ**

**AU
CENTRE-
DU-QUEBEC**



PHOTOS DE L'ÉVÉNEMENT

